

# Les racines

## Mieux les comprendre pour mieux les aimer

Les racines sont souvent pointées du doigt en présence de craquelures sur une fondation de bâtiment, de drains bouchés, ou de fissures à l'entrée de garage asphaltée.

Bien que les arbres et leurs racines puissent contribuer à amplifier certains problèmes au fil des ans, ils en sont pourtant rarement les responsables.

Les arbres contribuent à notre bien-être et à la qualité de notre environnement. Il est donc impératif de bien comprendre les causes réelles des différentes problématiques et les solutions qui s'offrent à nous afin d'éviter d'abattre inutilement ces précieux alliés.

## Présence de racines dans un bris de fondation

Au contact d'une paroi rigide, les racines d'un arbre vont changer de direction, à la recherche de lieux propices fournissant eau, air et éléments nutritifs.



Malgré la pression exercée au fil des années, elles ne peuvent ni percer ni briser les structures inertes tel le béton. Les racines sont plutôt opportunistes : elles prolifèrent lorsqu'elles rencontrent une zone humide et oxygénée, par exemple une lézarde non réparée laissant passer l'air et l'humidité.

Une variété de facteurs complexes peut causer des dommages aux fondations. La quantité de précipitation de pluie et le climat, le type de sol, le type de fondation, sa profondeur et son âge en sont des exemples.

Il est conseillé de colmater les lézardes dès leur apparition. En cas de doute ou pour obtenir de l'aide, référez-vous à un expert en fondation.

## Présence de racine dans les canalisations

Les canalisations d'un bâtiment datent la plupart du temps de sa construction. Il est très fréquent que la présence de joints non étanche soit constatée avec le vieillissement des infrastructures et les mouvements de sol.

Ce manque d'étanchéité laisse s'échapper de l'eau, des gaz et des éléments nutritifs, ce qui est favorable à la prolifération des radicules (petites racines) qui réussissent à s'y infiltrer.

En cas de doute sur l'étanchéité d'une conduite, sollicitez l'avis d'un expert. Ce dernier pourra procéder à une inspection à l'aide d'une caméra et vous proposer la meilleure solution si des brèches, des cassures, des fissures ou des problèmes aux joints sont constatés.

Il est important de noter que les propriétaires sont responsables de la portion privée des conduites souterraines situées sur leur propriété.



## Asphalte ou pavé endommagé

Avec l'usure du temps et les nombreux cycles de gel et de dégel du sol, des espaces se forment souvent sous les revêtements. Lorsque l'humidité s'y accumule, les radicelles des arbres peuvent facilement s'y faufiler. Ainsi, au fil des années, l'infiltration d'eau peut causer un soulèvement du revêtement ou des fissures apparentes.

Si vous prévoyez des travaux de réfection, évitez dans la mesure du possible la coupe de racines afin de prévenir le développement de pourriture et éviter de rendre l'arbre instable et dangereux. Plusieurs solutions s'offrent à vous allant de l'utilisation de barrière anti-racine à l'utilisation de pavé autobloquant.

Aussi, lors de la planification des travaux, évitez d'implanter un trottoir ou un stationnement à proximité d'un arbre. Assurez-vous également que votre revêtement repose sur une fondation solide, résistante et bien compactée selon les normes du Bureau de normalisation du Québec.

## Domages causés par un arbre public ou ses racines

Si vous croyez qu'un arbre public ou ses racines ont endommagé un de vos biens, vous devez effectuer une demande de réclamation auprès de la Ville de Laval dans les 15 jours suivant la constatation des dommages. Les arbres publics sont ceux plantés dans l'emprise municipale. Pour bien connaître les limites de l'emprise municipale, référez-vous à votre certificat de localisation.

Vous pouvez également contacter le 311 afin d'obtenir plus d'information sur :

- Le dépôt d'un avis de réclamation.
- Les programmes de subventions en vigueur pour les propriétaires d'une maison lésardée.
- La procédure à suivre en cas de détection d'une anomalie sur la portion municipale d'une conduite.
- La possibilité de rencontrer un technicien de la ville de Laval pour la planification des travaux de réfection près d'un arbre.

